## Barème d'honoraires

Applicable au 29/01/2019

## Honoraires sur transaction

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Habitations: -Prix de vente jusqu'à 129 999€	7% TTC
-Prix de vente à partir de 130 000€	6% TTC
Terrain à bâtir	8% TTC
Locaux commerciaux	10% TTC
Fonds de commerce	10% TTC
Forfait minimum pour toutes transactions	2500€ TTC

## Honoraires sur location

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m²	12 €/m²	10 €/m²	8 €/m²

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

Honoraires de réalisation d'état des lieux 3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)

